Buruxkak N° 10

Culture Patrimoine Senpere

Senpere
In memoriam
1914/1918

Que sait-on de la Grande Guerre à Senpere ?

Le principal témoignage de la Grande Guerre qui nous reste est le monument aux morts et sa liste de 72 noms honorés chaque 11 novembre. Quant aux acteurs de cette guerre, ils sont décédés.

C'est à la recherche de l'histoire de ces hommes morts ou ayant survécu à ces combats, comme à celle de ceux qui s'en sont soustraits et celle de leurs familles que ce bulletin est consacré.

Les gravures principalement œuvres de Dominique Dufau ancien combattant, maire et notaire de Saint-Pée sont tirées du roman de Pieres II de l'abbé Barbier curé de Saint-Pée pendant la guerre.

Les témoignages encore visibles.

Lors des commémorations de 2014, la plaque commémorative qui était accrochée à l'intérieur de l'église, a été retrouvée. Elle reproduit les mêmes 72 noms que ceux du monument aux morts et indique également le nom des maisons auxquelles ils étaient attachés.

Au cimetière, quatre tombes familiales honorent encore le souvenir de combattants : Jean Blaise **Dourisboure** mort à Croix Gilles par blessure de grenade le 11 octobre1918. Pedro **Etchechury** mort à l'hôpital militaire de Bédillot le 18 novembre 1918. Il travaillait en Argentine lorsqu'il a été mobilisé. Bernard Michel **Guilçou** mort à Flirey (Meurthe et Moselle) le 30 décembre 1914 et Bernard Michel **Laffitte** mort le 6 septembre 1917 à Blenod lès Pont-à-Mousson.

Jean Blaise Dourisboure

Pedro Etchechury

Bernard Guilçou

Bernard Michel Laffitte

Ce que disent les compte-rendus des Conseils Les bulletins municipaux de cette période

La lecture des compte-rendus des réunions du conseil municipal de la période 14-18, lus au premier degré, ne donnent pas l'impression que dans cette commune tous les hommes valides de 20 à 40 ans sont absents, partis risquer leur vie, loin de leurs familles.

Ci-dessous la synthèse des séances qui ont suivi la mobilisation.

1914

Membre du conseil municipal
Lahetjuzan (maire), Lamothe, Dokhelar, Barnetch Bt, Brave, Chipy, Etcheverry, Harisgain, Iharour, J. Barnetche, Harisgain, Hiriartra, Doyhenard, Haramboure, Larréa, Dourisboug.

Séance du 16 août.

– Le conseil attribue **des allocations journalières aux familles** n'ayant plus de main d'œuvre du fait de la mobilisation résultant de la guerre et approuve une longue liste de bénéficiaires.
– Le conseil décide d'autoriser le maire à délivrer gratuitement des **certificats de vie** aux personnes domiciliées dans la commune et titulaires de pensions de l'état s'élevant au maximum à 2400frs par an. Un état des bénéficiaires sera tenu et transmis au trésorier payeur départemental.
– Le conseil décide le paiement de 435frs à l'entrepreneur ayant creusé un caveau dans le cimetière pour recevoir les restes du défunt curé Manta, ceux-ci ayant été placés sous le porche de l'église, ce règlement rendra disponible l'emplacement du cimetière.
– Décision de faire bénéficier de l'**assistance aux familles nombreuses.**

Séance du 13 décembre

Le conseil approuve la liste de **nomination des répartiteurs** pour 1915.

Quinze jours après la déclaration de la guerre, le conseil se réunit pour décider, sans doute à la demande du préfet, qui percevra les différentes allocations décidées par le gouvernement. Il en profite pour prendre quelques autres délibérations de gestion communale ordinaire. Puis il attend 4 mois pour se réunir à nouveau. Là encore, le sujet est très local : « comment se répartir les coupes de bois ? ».

En fait, comme toutes les communes de France, Saint-Pée a été vidé de ses forces vitales. La presse est muselée, même le gouvernement se plaint du manque d'information reçue des armées. Comment s'organiser sans pouvoir mesurer l'ampleur des événements ?

Même si fin 1914, on commence à savoir ce qui se passe sur le front, Saint-Pée semble dans un état de léthargie qui durera toute la guerre. La seule allusion à la guerre se trouve dans une délibération qui survient suite à une demande du préfet, une fois de plus. Après le décès du curé Menta l'année précédente, le père Jean Barbier a pris la responsabilité de la paroisse et le préfet profite de l'occasion pour

exiger que le loyer du presbytère soit réévalué. Cette demande reçoit, fait étonnant, une vive opposition et révèle « l'accueil de 100 pupilles de la Seine ».

Séance du 26 décembre 1915

Loyer du Presbytère. Le Préfet trouve regrette que le **loyer du presbytère** ne couvre pas les frais de la commune (32frs de contributions, 10frs d'assurance contre 30frs de loyer), il souhaite que loyer soit porté à 50frs et la durée du bail réduite à 9 ans.

Un membre du conseil s'élève contre cette demande : « Pourquoi user de deux mesures à si peu d'intervalle à l'égard des deux occupants dont le second ne cède en rien au premier sous aucun rapport, y compris celui des services rendus ?

L'abbé Barbier prodigue gratuitement les bienfaits de son ministère à cinquante vieillards assistés, à près de cent pupilles de la Seine et à tous les indigents.

Dans la situation douloureuse où nous sommes, il a su relever le moral de la population, faire vibrer la fibre patriotique de la jeunesse et des hommes mobilisables et empêcher bien des défaillances.

Lui imposer, à cette heure, une augmentation de loyer serait commettre un acte d'ingratitude étrange, et lui infliger un affront immérité, ce qui serait d'autant plus inexplicable que M. l'abbé Barbier jouit de la sympathie universelle. ». Le conseil à l'unanimité demande au Préfet de retenir ces considérations.

Ainsi nous apprenons que l'action sociale est dévolue à l'Église, la commune n'intervenant que comme un intermédiaire dans l'attribution des aides de l'État. Pourtant la loi de séparation des Églises et de l'État, remplaçant celle du concordat de 1801 est récente, elle a été votée le 9 décembre 1905. Mais l'Église conserve des attributs, surtout dans le très catholique Pays Basque.

Aucune autre référence à la guerre ne sera faite jusqu'à l'armistice. Il faut attendre le conseil du 30 juin 1919 pour qu'il y soit à nouveau fait référence.

Séance du 30 juin 1919

- Le conseil vote une somme de 100frs pour **fêter la paix par des illuminations**.

- Le conseil prie le conseil Général d'accorder une **subvention de 100frs à la ligue contre l'alcoolisme**.

- Le conseil décide d'un budget additionnel pour la réalisation de **travaux urgents (repoussés pendant la guerre)** pour la mairie, le presbytère, l'école publique des filles et l'église (total 1313,75frs).

- Le conseil municipal vote une subvention de 1000frs pour ériger un **monument aux 72 morts pour la France de la commune** pendant la guerre de 14/18.

- Le conseil désigne les membres de la commission chargée d'arrêter les conditions par lesquelles Jean Duhard pourra pratiquer des **fouilles à des fins de carrière de pierres ou de minerai**.

L'État veut faire du 14 juillet 1919 l'occasion de fêter la paix. Il demande à chaque commune d'y participer. En réponse, Saint-Pée décide de réaliser des illuminations, vote un budget pour les travaux repoussés pendant la guerre et décide la réalisation d'un monument aux morts mais ne précise pas les noms des 72 morts pour la France.

« Piarres » de Jean Barbier.

Jean Barbier a été nommé le curé de Saint-Pée en 1913.

Il fut un témoin actif et apprécié. Érudit et bascophile, il écrivit régulièrement dans le journal basque « Eskualduna ». Après la guerre, il écrivit aussi en langue basque un roman en deux volumes : « Piarres I », sur la vie de Senpere avant la guerre, Piarres II sur la vie d'un Senpertar mobilisé.

Jean Barbier

Malheureusement dans ce dernier volume, s'il décrit les horreurs de la guerre, il ne parle guère de la vie des Senpertar et ne dit rien des 100 pupilles de la Seine dont il s'est occupé, des hommes mobilisés qu'il a fallu remplacer dans les fermes, les commerces et les entreprises...

Quels seront les Senpertar mobilisables ?

Les **archives départementales** disposent des état-civils de Saint-Pée antérieurs à mars 1886. Elles sont numérisées et disponibles sur leur site Internet. Elles permettent d'établir la liste de ceux qui allaient être mobilisés pendant la grande guerre et d'apprécier ce qu'était la vie de leurs parents.

La population de Senpere pendant la Grande Guerre : environ 2400

Recensement 1911
2397 habitants
Recensement 1921
2422 habitants

Les actes de naissance sont riches en informations. Ils donnent la date de naissance, les noms et les prénoms du nouveau-né, ceux de son père et de sa mère ainsi que leurs professions, leurs âges et leur adresse. Quelque fois en marge est ajouté : la date et le lieu du mariage ainsi que le nom de jeune fille de l'épouse et le lieu et la date de leur décès. Avec ces informations les familles peuvent être reconstituées. Il est surprenant quelquefois de voir l'orthographe

PIARRES

J. BARBIER

IMPR. S. SORDES, BAYONNE

des noms varier. Ainsi, selon les actes de naissance de ses quatre enfants, Antoine (ou Antonio) Olaizola marié à Josèphe (ou Josefa) Apesteguy peut voir son nom s'écrire aussi Olaiçola, ou Olhaiçola.

Tous les hommes ayant entre 20 et 40 ans étaient mobilisables.

467 noms de mâles mobilisables nés à Saint-Pée ont été extraits de l'état civil. Ils appartenaient à **284 familles différentes.**

401 hommes ont été mobilisés.

Parmi les métiers déclarés par les parents, nous trouvons :

- 34 ouvriers ou artisans pratiquant des métiers, aujourd'hui disparus à Saint-Pée, comme facteur boîtier (3), fabricant d'espadrilles appelé alpargatier (5), forgeron (5) ou ferblantier (1).

- 25 fonctionnaires dont 18 douaniers pour un seul instituteur.

- 7 commerçants.

- 210 vivant de la terre comme agriculteurs, propriétaires ou métayers, journaliers ou rentiers.

- Un marin et un maître d'hôtel.

Répartition des métiers des parents des mobilisables

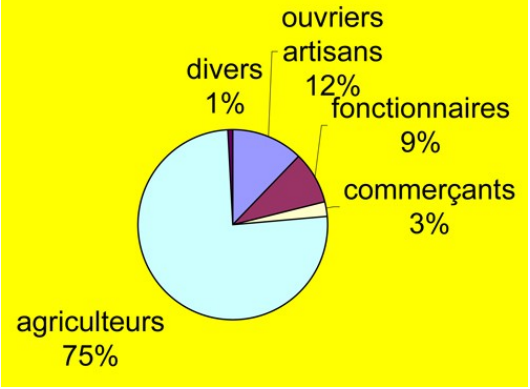

Qui est mobilisable ?

La **loi Berthou,** adoptée le 7 août 1913, décide le recensement à 19 ans de tous les hommes et leur incorporation à 20 ans pour une durée de 3 ans. En cas de mobilisation, ils seront rappelés jusqu'à l'âge de 40 ans. Elle fait suite à **la loi du 21 mars 1905 qui supprime les exemptions**. Jusque là le service militaire était obligatoire pour une durée de 5 ans par tirage au sort. Avec la **suppression des exemptions,** tous les citoyens y sont soumis.

xemple de liste des naissances classées par nom

date naissance	nom	prénom	maison_naissance	nom_père	prénom_père	age_père	métier_père	nom_mère	prénom_mère	age_mère
15/03/1873	Abadie	Jean	Larrondoa	Abadie	Jean		forgeron	Daguerre	Marie	
14/05/1883	Abadie	Gracien Frar	Chouliénia	Abadie	François	34	brigadier des	Rosier	Catherine	32
23/07/1873	Aguerre	Pierre	Lapuxagaraya	Aguerre	Pierre	27	laboureur	Larralde	Sabine	27
24/03/1874	Aguerre	Joseph Mari	Motchoa	Aguerre	Jean Crux	47	laboureur	Larrey	Bernarde	44
22/06/1874	Aguerre	Martin	Léonenia	Aguerre	Michel	43	laboureur	Guilsou	Etiennette	39
18/02/1876	Aguerre	Michel	Souharrete	Aguerre	Etienne	42	laboureur	Sein	Marianne	40
03/06/1877	Aguerre	Jean Baptist	Motaiconborda	Aguerre	Etienne	47	laboureur	Latapie	Jeanne	35
12/05/1878	Aguerre	Martin	Olhagaraya	Aguerre	Joseph	36	laboureur	Elissondo	Jeanne Ma	34
13/05/1879	Aguerre	Vincent	Peritchenia	Aguerre	Pierre	32	laboureur	Lagroula	Sabine	35
15/07/1884	Aguerre	Michel	Léonenborda	Aguerre	Joseph	43	laboureur	Elissondo	Jeanne-Ma	42
21/01/1884	Albandos	Joseph	Harobietcheberria	Albandos	Ignace	27	menuisier	Lamothe	Jeannette	28
12/01/1886	Albandos	Théodore	Harotzetchiberria d'Ar	Albandos	Ignace	29	charpentier	Lamothe	Jeannette	30
04/04/1880	Aldax	Antoine	Martiénia (Amotz)	Aldax	Jean	29	laboureur	Legassa	Marie	27
13/04/1882	Aldax	Gracien	Martiénia (Amotz)	Aldax	Jean	31	laboureur	Legasse	Marie	29
01/10/1880	Anéotrbéhère	Jean	Escondoénia	Anéotrbéhère	Michel	35	aubergiste	Aréna	Marie Petr	19
24/03/1878	Aniotrbéhère	Jean Pierre	Dolhaetchia (Amotz)	Aniotrbéhère	Jean	45	charpentier	Daribar	Catherine	38
14/05/1884	Aniots	Pascal	Chanchubaita	Aniots	Michel	44	boucher	Ithurrart	Marie	35
03/03/1873	Aniotz	Auguste	Chanchunbaita	Aniotz	Michel	42	boucher	Ithurrart	Marie	24
04/11/1878	Aniotz	Charles Gab	Chantchoun	Aniotz	Michel	38	boucher	Ithourrart	Marie	28
14/06/1885	Aniotzbehere	Prosper	Escondoénia d'Amotz	Aniotzbéhère	Michel	34	épicier	Arenia	Pédra	24
03/10/1882	Aniotzbéhère	Jean	Escondoénia	Aniotzbéhère	Michel	32	aubergiste	Aréna	Pétra	23
04/04/1881	Arana	Jean	Mundutéguia	Arana	Jean François	30	maçon	Haitze	Marianne	36
22/11/1883	Arana	Louis	Mundutéguia	Aranaa	Francisco	32	tailleur de pier	Haïtze	Marianne	38
04/01/1878	Arancet	Jean	Notarienia	Arencet	Baptiste	24	laboureur	Fourneau	Catherine	23
16/02/1881	Arancet	Michel	Notariaenea	Arancet	Baptiste	28	laboureur	Fourno	Catherine	27
11/12/1884	Aranert	Jean dit Gan	Notarienia	Aranert	Jean-Baptiste	31	laboureur	Fourneau	Catherine	30
14/12/1882	Arguélas	Bernard	Churionborda	Arguélas	Marcel	28	laboureur	Legagna	Marie	23
02/01/1883	Arocena	Pierre	Ehalsotioborda	Arocena	Joseph	27	laboureur	Lerété	Dominique	23
15/02/1886	Arotçarena	Charles	Ehaliecoborda	Arotçarena	José	31	laboureur	Lérété	Dominica	27

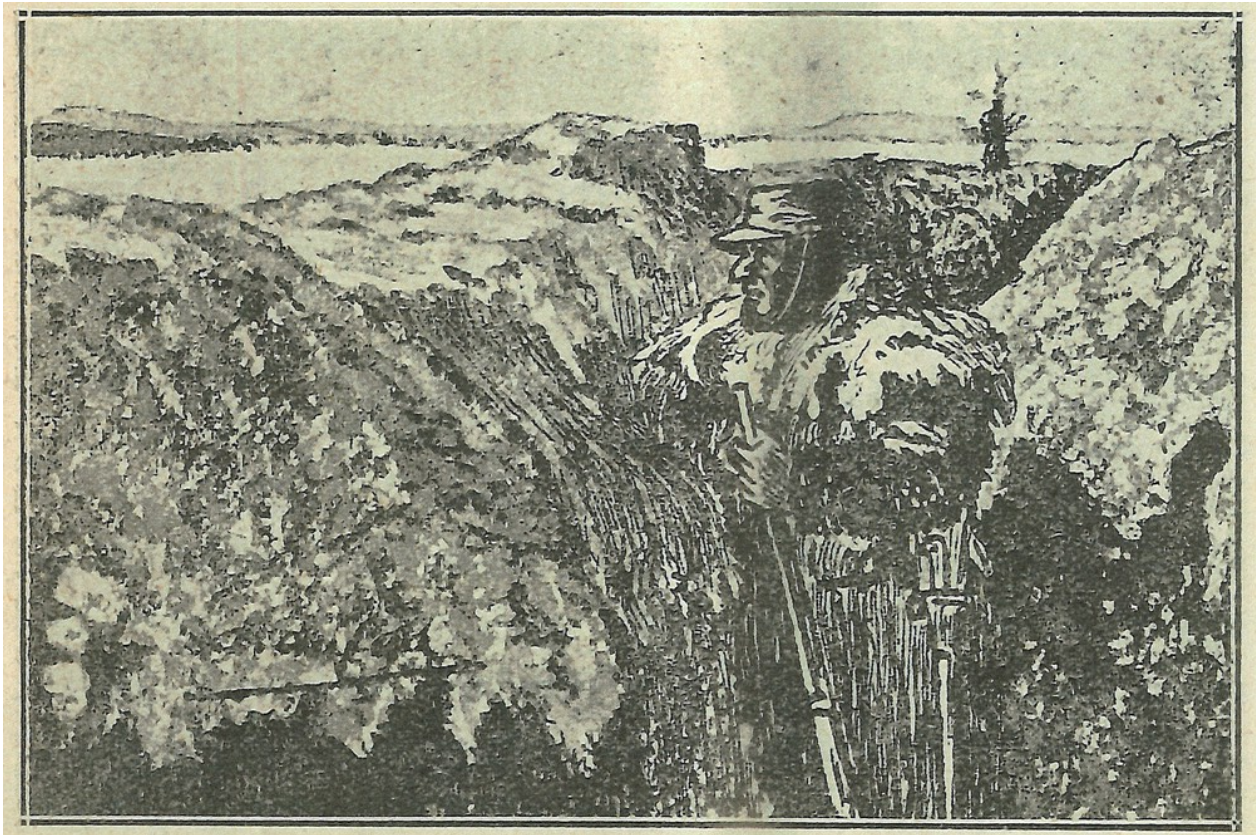

Craonnen - Elhur-pean.

Le registre du recrutement militaire des Pyrénées Atlantiques.

Les Archives départementales des Pyrénées Atlantiques ont également numérisé le registre du recrutement militaire du département. Avec la liste des mobilisables, il est ainsi possible de reconstituer l'essentiel de ce que fut l'engagement des senpertar dans la Grande Guerre.

Sur 387 mobilisables étudiés

nous avons trouvé

88 combattants morts

La différence avec les 72 du monument provenant de la diversité des sources

105 se sont insoumis

194 sont revenus du front.

Le soldat le plus jeune mort au combat est Jean-Baptiste LARROQUET.

Fils de François LARROQUET et de Marie SALHA. Il a perdu ses deux parents lorsqu'il est incorporé le 2 mai 1917 à l'âge de 19 ans. Il se fait tuer après 13 mois passés au front et 5 mois avant la fin des combats.

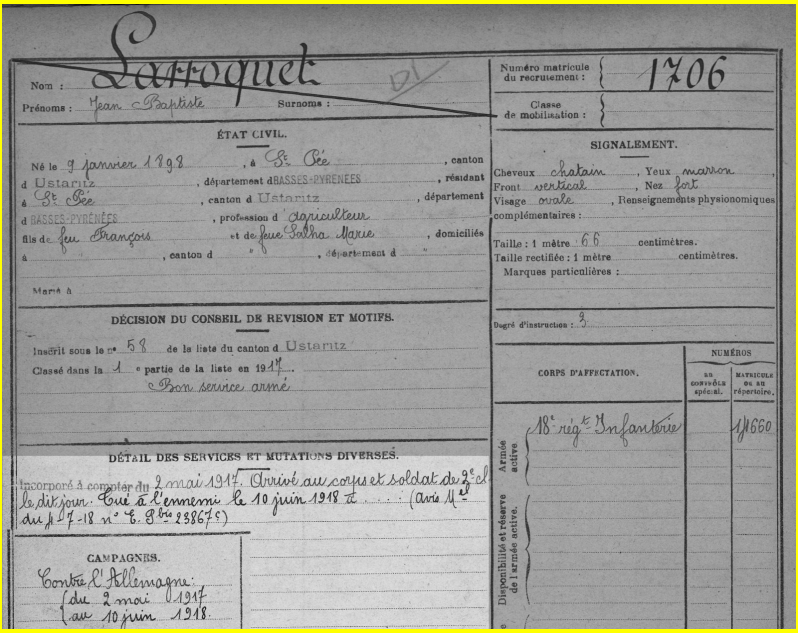

Nom : Larroquet

Prénoms : Jean Baptiste Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 1706

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 9 janvier 1898, à St Pée, canton d Ustaritz, département d BASSES-PYRENEES, résidant à St Pée, canton d Ustaritz, département d BASSES-PYRÉNÉES, profession d agriculteur fils de feu François et de feue Salha Marie, domiciliés à , canton d , département d

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux chatain, Yeux marron, Front vertical, Nez fort, Visage ovale, Renseignements physionomiques complémentaires :

Taille : 1 mètre 66 centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.

Marques particulières :

Degré d'instruction : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 58 de la liste du canton d Ustaritz

Classé dans la 1 e partie de la liste en 1917.

Bon service armé

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 2 mai 1917. Arrivé au corps et soldat de 2e cl le dit jour. Tué à l'ennemi le 10 juin 1918 à ... (avis Mle du p 7-18 n° E. Pbis 23867 c)

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne : du 2 mai 1917 au 10 juin 1918.

	CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au contrôle spécial.	NUMÉROS matricule ou au répertoire.
Armée active	18e régt Infanterie		1/1660
Disponibilité et réserve de l'armée active.			

Jean MIRANDA est le senpertar le plus âgé décédé dans cette guerre. Il est le fils Jean MIRANDA et de Manuelle LARRECHEA. Il est au 340° RTI de Tarbes lorsqu'il est tué le 29 décembre 1916 après 21 mois passés au front. Il n'était pas marié.

Le 20 janvier 1917, il reçoit la médaille de guerre et est cité à l'ordre de son régiment : « très bon soldat, a toujours fait preuve d'un grand dévouement et d'un profond sentiment du devoir, a été mortellement blessé à son poste ».

Inhumé à Chambouillat (Meuse), il est inscrit sur le monument aux morts de Saint-Pée avec le prénom Joseph.

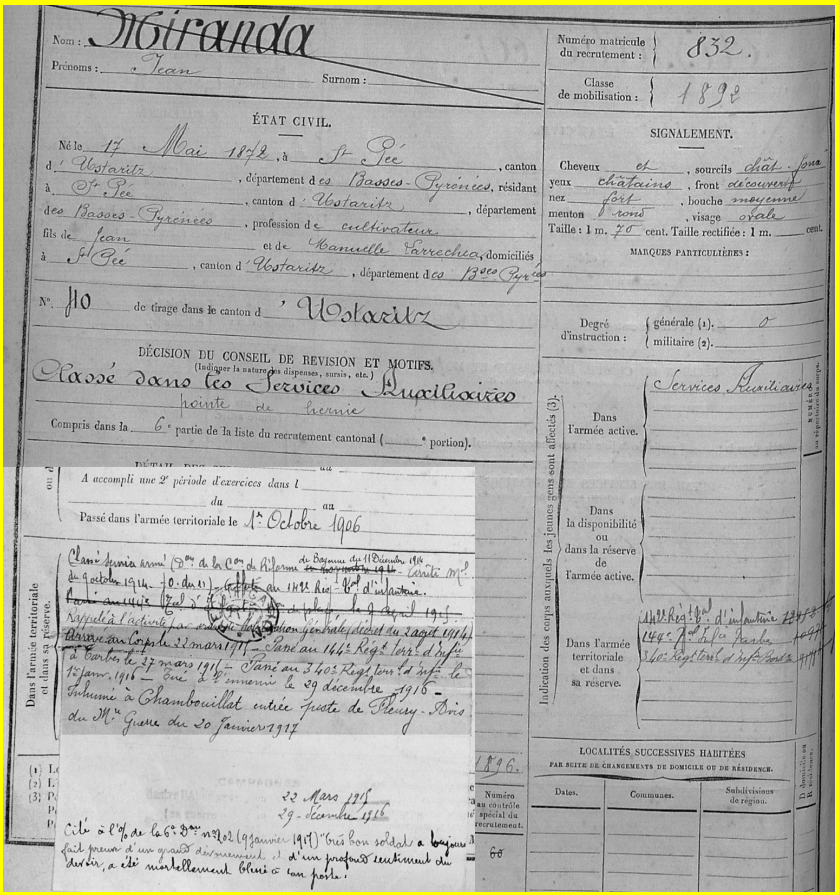

Nom : Miranda
Prénoms : Jean
Surnom :

ÉTAT CIVIL.

Né le 17 Mai 1872, à St Pée, canton d'Ustaritz, département des Basses-Pyrénées, résidant à St Pée, canton d'Ustaritz, département des Basses-Pyrénées, profession de cultivateur, fils de Jean et de Manuelle Larrechea, domiciliés à St Pée, canton d'Ustaritz, département des Bses Pyrées.

N°. 110 de tirage dans le canton d'Ustaritz

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Classé dans les Services Auxiliaires
hernie

Compris dans la 6e partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

Numéro matricule du recrutement : 832.
Classe de mobilisation : 1892

SIGNALEMENT.
Cheveux ch, sourcils chât foncé
yeux châtains, front découvert
nez fort, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 0 ; militaire (2). ___

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Dans l'armée active. Services Auxiliaires
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 144e Rég.t d'infanterie 144e R.I. 340e Rég.t territ.l d'infanterie

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une 2e période d'exercices dans l' ___ du ___ au ___
Passé dans l'armée territoriale le 1er Octobre 1906

Classé service armé (2e cl. de la 6e cl. du Bureau du 11 Décembre 1914 ~~de réforme n° hors cadre~~ du 9 octobre 1914 - 0. du 21) - Entré au 144e Rég.t Inf.ie le 9 août 1915 - Arrivé au Corps le 22 mars 1916 - Passé au 144e Rég.t Inf.ie d'Infie - Tombé le 27 mars 1916 - Passé au 340e Rég.t Inf.ie le 1er Juin 1916 - Cité à l'ordre de la Brigade n° 102 (9 janvier 1917) "très bon soldat a toujours fait preuve d'un grand dévouement et d'un profond sentiment du devoir, a été mortellement blessé à son poste" - Blessé à mort le 29 décembre 1916 - Inhumé à Chambouillat entrée finale de Pleury-Ars du Mte Guerre du 30 janvier 1917

22 Mars 1916
29 décembre 1916

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
Dates. | Communes. | Subdivisions de région.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 66

Citations et médailles reçues par les Senpertar.

La croix de guerre est instituée par la loi du 8 avril 1915 pour récompenser les soldats ayant reçu des citations individuelles depuis le début des hostilités. Cette médaille porte à son revers l'année d'attribution. Elle peut être complétée par une palme bronze ou argent ainsi que par une étoile de bronze, d'argent ou de vermeil.

Les Sentertar étudiés ont été récompensés par :

29 croix de guerre

dont 23 étoiles de bronze

4 d'argent

2 de vermeil

5 avec palme de bronze

1 avec palme d'argent

La croix de guerre

Palme de bronze

Palme d'argent

Étoile de bronze

Étoile d'argent

Étoile de vermeil

Piarres, Gau-Beilari

Quelques parcours militaires remarquables.

Bernardin Constant FAGET.

- Né le 5 octobre 1880.
- il s'engage pour 5 ans le 6 octobre 1898.
- il passe dans l'**Infanterie Coloniale**, fait la **campagne du Tonkin**.
- il est nommé **sergent** le 1° juillet 1908.
- il se rengage pour 5 ans le 4 août 1908 et fait parti du **corps expéditionnaire en Chine et en Cochinchine**.
- il est **tué à l'ennemi le 15 septembre 1914** à Ville-sur-Tourbe.

Martin BERROUET né le 13 novembre 1886.

- incorporé le 4 octobre 1904 dans le 49° RI.
- mobilisé le 4 août 1914,
- il est **blessé le 12 mai 1916 à Verdun** et reçoit la **citation** :« Brave et très dévoué. S'est particulièrement distingué dans la journée du 6 mai 1917 en se portant bravement à l'attaque d'un point d'appui ennemi fortement organisé » et la **Médaille de guerre étoile de bronze.**
- **il disparaît au combat à Oulches le 6 mai 1917**.

Il est le fils de Martin Berrouet et Jeanne-Marie Fourneau.
Sont **aussi mobilisés ses frères** Jean Baptiste, Pierre, Jean et Saint-Martin. Jean et Saint-Martin, y laisseront aussi leur vie.

Jean-Baptiste NARZABAL né le 19 décembre 1887.

- inscrit maritime, il est incorporé au **4° dépôt des Équipages de la Flotte** le 1° octobre 1907.
- il se rengage pour un an le 28 août 1913, dans le **3° bataillon d'infanterie des légions d'Afrique.**
- le 28 avril 1914, il obtient la **médaille coloniale avec agrafe « Maroc »**.
- devenu **adjudant** le 15 octobre 1916, il est **tué à l'ennemi le 17 avril 1917,** dans la Marne au mont Perthois.
- le 28 septembre 1916 il avait reçu la **Croix de guerre** avec **citation** : « excellent sous-officier plein de vigueur et d'entrain.

Il a été blessé aux reins en entraînant sa section à l'assaut des tranchées allemandes ». il est aussi cité le 21 mai 1917 : « sous-officier d'élite, modèle de courage et de bravoure, déjà cité deux fois depuis le début de la campagne et glorieusement tombé à la tête de ses chasseurs pendant l'assaut du 17 avril 1917 ».

Le bilan de l'engagement des senpertar.

Dès les premiers jours de la guerre, des soldats senpertar paient de leur vie leur engagement : **3 au mois d'août 1914** (Martin Berachate-guy, Philippe Maya et Jean Berrouet). **10 au mois de septembre** qui sera le mois le plus meurtrier pour les soldats de la commune.

La bataille de la Sambre d'août 1914

Cette bataille fit, entre le 21 et le 23 août, plus de 6000 morts et disparus du coté français, essentiellement des soldats du 49° RI de Bayonne.

Cette bataille est aussi appelée « bataille de Charleroi » ou « bataille des frontières ».

En souvenir de celle-ci, une délégation belge a participé à la commémoration du 11 novembre 2015 à Saint-Pée-sur-Nivelle.

Les morts de cette bataille ont été, ici, rassemblés dans le cimetière de la Belle-Motte.

Bilan de la guerre pour les senpertar

7 Senpertar étaient des **engagés volontaires**

88 Senpertar sont **morts**

30 Senpertar ont été **blessés**

33 ont été **cités à l'ordre de leurs régiments**

36 ont été **médaillés.**

Philippe Maya : le premier Senpertar mort à la guerre.

Philippe Maya est né à St-Pée-sur-Nivelle le 20 avril 1893 de père inconnu. Sa **mère Étiennette Maya** lui donne un frère : Manuel en 1897, puis se marie à Bernard Muzica en 1901 dont elle aura six enfants : Joseph en 1901, Nicolas en 1903, Françoise en 1905, Jeanne-Marie en 1906, Marie en 1908 et Justine en 1912.

Porté **disparu le 23 août 1914, lors de la bataille de Gozée**, **son corps repose dans la nécropole du cimetière de la Belle-Motte** avec ceux des 4060 autres soldats français.

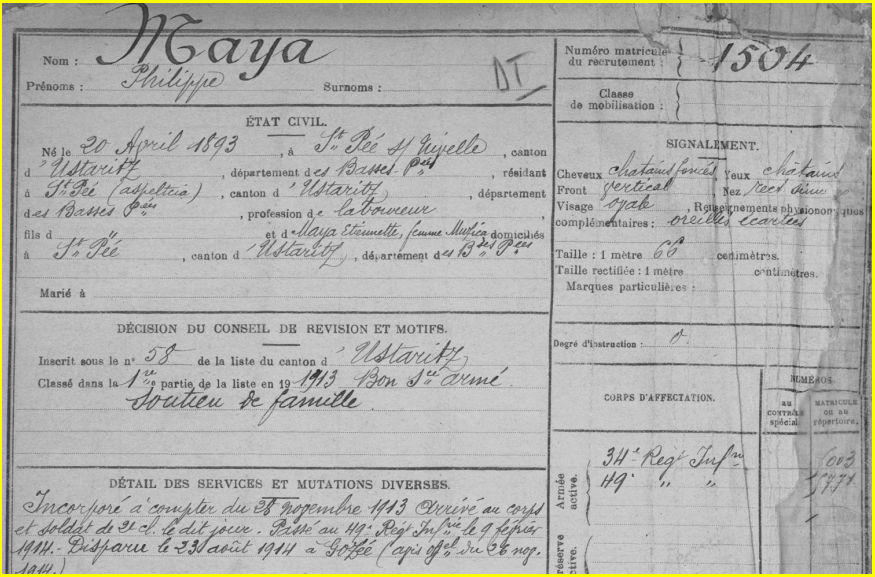

Nom : Maya
Prénoms : Philippe
Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 1504
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
Né le 20 Avril 1893, à St Pée s/ Nivelle, canton d'Ustaritz, département des Bses Pyr, résidant à St Pée (Aspeitia), canton d'Ustaritz, département des Bses Pyr, profession de laboureur, fils de et de Maya Etiennette, femme Muzica domiciliés à St Pée, canton d'Ustaritz, département des Bses Pyr
Marié à

SIGNALEMENT.
Cheveux châtains foncés, Yeux châtains
Front vertical, Nez droit
Visage ovale, Renseignements physionomiques complémentaires : oreilles écartées
Taille : 1 mètre 66 centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières :
Degré d'instruction : 0

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Inscrit sous le n° 58 de la liste du canton d'Ustaritz
Classé dans la 1re partie de la liste en 1913 Bon S.e Armé
Soutien de famille

CORPS D'AFFECTATION. — NUMÉROS au contrôle spécial — MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. 34e Regt Inf.ie 149e " " — 603 / 1771

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Incorporé à compter du 28 septembre 1913 Arrivé au corps et soldat de 2e Cl. le dit jour. Passé au 149e Regt Inf.ie le 9 février 1914. Disparu le 23 août 1914 à Gozée (Appt d'Orl. du 26 sep. 1920.)

Clément Oxoby le dernier Senpertar mort à la guerre.

Clément Oxoby né le 4 décembre 1876. Il a 42 ans lorsque la guerre éclate.

Il s'était engagé volontaire pour 4 ans le 6 janvier 1896, puis promu brigadier.

Il est nommé élève **garde à pied à la Garde Républicaine** le 12 juin 1900, puis à la **18° légion de gendarmerie** le 12 septembre 1903.

Il **décède à l'hôpital le 28 novembre 1918** d'une broncho-pneumonie grippale contractée en service commandé. Il est donc considéré comme mort pour la France.

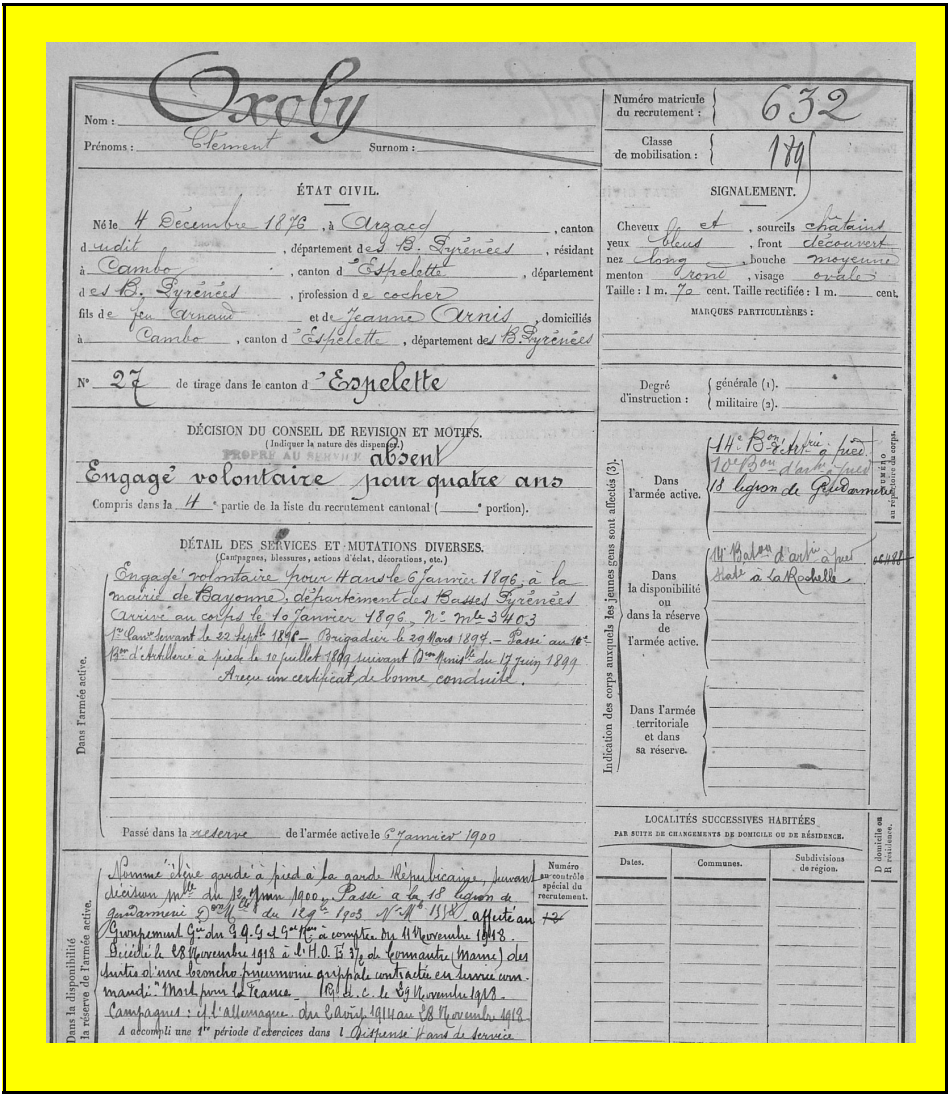

Oxoby

Nom :

Prénoms : Clément Surnom :

ÉTAT CIVIL.

Né le 4 Décembre 1876, à Urzacq, canton d'udit, département des B. Pyrénées, résidant à Cambo, canton d'Espelette, département des B. Pyrénées, profession de cocher fils de feu Arnaud et de Jeanne Urnis, domiciliés à Cambo, canton d'Espelette, département des B. Pyrénées

N° 27 de tirage dans le canton d'Espelette

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

absent
Engagé volontaire pour quatre ans

Compris dans la 4e partie de la liste du recrutement cantonal (_____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Engagé volontaire pour 4 ans le 6 Janvier 1896, à la mairie de Bayonne, département des Basses Pyrénées
Arrivé au corps le 10 Janvier 1896, N° Mle 3403
1er Cav. Servant le 22 Septe 1896. Brigadier le 29 Mars 1897. Passé au 16e
19e d'artillerie à pied le 10 juillet 1899 suivant Dpon Ministle du 17 juin 1899
Reçu un certificat de bonne conduite.

Dans l'armée active.

Passé dans la réserve de l'armée active le 6 Janvier 1900

Numéro matricule du recrutement : 632

Classe de mobilisation : 1896

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains
yeux bleus, front découvert
nez long, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 14e Bon de chasseurs à pied
10e Bon de chasseurs à pied
18e légion de Gendarmerie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 14e Bataillon d'artillerie à pied
Hôpital à La Rochelle

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Au moment de la mobilisation, appartenait au corps.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.

Domicile en 1re réunion.

Dans la disponibilité ou la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 72

Nommé élève garde à pied à la garde Républicaine, suivant décision ministle du 12 Juin 1900. Passé à la 18e légion de gendarmerie Dpon Ministle du 12 Septe 1903 N° Mle 1518 affecté au 72e Groupement Gle du G. G. et Gpes Mles à compter du 11 Novembre 1918
Décédé le 28 Novembre 1918 à l'H. O. B 3/0 de Germaine (Marne) des suites d'une broncho pneumonie grippale contractée en service commandé "Mort pour la France" Rcd. de c. le 29 Novembre 1918.
Campagnes : de l'Allemagne du 6 Janvier 1896 au 28 Novembre 1918.
A accompli une 1re période d'exercices dans l'Artillerie. Hors de service

Joanes Gerlako-Pilotan

Deux frères particulièrement engagés.

Deux des fils de Pierre BONNET et Marie SISTIAGUE se sont particulièrement distingués :

Antoine BONNET né le 5 septembre 1895 est forgeron.

1° distinction le 6 août 1916 : « Le 23 juillet à la suite d'une formidable explosion de mine et sous un fort bombardement de grenades et de bombes, est allé sur les entonnoirs pour participer au sauvetage des camarades ensevelis faisant ainsi preuve d'un grand courage ».

Il est **blessé le 20 août 1917,** par éclat d'obus (plaie au mollet droit).

Il est **nommé caporal** le 1° septembre 1917.

2° distinction le 26 octobre 1917 : « Le 20 août 1917 au cours d'une reconnaissance offensive a participé à la destruction d'un canon de 37m/m ».

3° distinction le 27 février 1918 : « Au cours du coup de main du 23 février 1918 s'est porté bravement en avant malgré le feu violent de l'ennemi après l'accomplissement de sa mission a participé à une lutte à la grenade au cours de laquelle il a fait preuve de la plus grande bravoure ».

Il est **nommé sergent** le 18 mars 1918.

Il est décoré de la **médaille militaire** le 1° janvier 1918.

Il nommé **Chevalier de la Légion d'honneur** le 25 mai 1960.

Jean-Baptiste BONNET né le 7 juillet 1897 est menuisier.

Il est cité le 8 novembre 1918: « Sapeur très brave et dévoué chargé de l'établissement d'une passerelle dans des conditions très périlleuses au contact de l'ennemi a contribué largement par son travail silencieux rapide et méthodique au plein succès d'une attaque par surprise pour l'obtention d'une tête de pont».

Il reçoit la **Croix de Guerre.**

Il habitera par la suite à Ciboure, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz.

Deux combattants particulièrement distingués.

Auger Larramendy né le19 mars 1893.

- **Blessé** à Craonne le 2 janvier 1915, au genou, par éclats d'obus.

- **Blessé** le 13 octobre 1916 à Bois St Pierre Vaast au bras gauche par balle de revolver (a refusé d'être évacué).

- **1° citation** : « le 29 novembre 1915, complètement isolé dans un petit poste avancé qu'une explosion de mine venait de bouleverser est monté sur le parapet et à coups de grenades a délogé de l'entonnoir l'ennemi qui cherchait à s'accrocher au terrain. »

- **2° citation** : « Soldat d'un courage légendaire dont les actions d'éclat ne se comptent plus s'est particulièrement distingué le 16 avril 1917 pendant l'assaut d'une position fortifiée très défendue, où tout en accomplissant avec le plus complet mépris du danger son devoir d'agent de liaison, il intervint à 2 reprises pour briser des résistances locales de l'ennemi, participant ainsi grandement à la conquête de l'objectif assigné à sa Cie. »

- **3° citation** : « Gradé d'une bravoure magnifique déjà cité 3 fois à l'ordre, s'est distingué dans tous les combats auxquels il a pris part : Vauquois, Somme, Bois-des-Buttes et Noyon du 23 au 31 mars 1918 en prenant des initiatives audacieuses et s'offrant pour les missions les plus périlleuses. Très estimé de ses chefs et de ses camarades, est pour tous un exemple de courage et de sang-froid. »

Croix de guerre, 1 bronze, 1 argent , 2 palmes.

Jean Léon LARREGAIN né le 11 avril 1894,

- **Blessé** le 8 mai 1916 dans le boyau d'Alskirch,

- **gelure des pieds** le 29 décembre 1916,

- **Blessé** le 31 mai 1918 à Soissons.

1° citation : « Soldat très courageux, d'un dévouement à toute épreuve. A été blessé le 8 mai 1916 tandis que sa Cie allait renforcer les première lignes au fort de Vaux devant Verdun. »

2° citation : « Téléphoniste courageux et dévoué, dédaignant la fatigue et le danger, n'a cessé de réparer les lignes téléphoniques de

jour et de nuit sous de violents bombardements du 26 au 30 mars 1918 réalisant ainsi, malgré les plus grandes difficultés la liaison entre les unités du régiment. Contusionné par obus a néanmoins continué son service. »

Croix de Guerre étoile de bronze et d'argent.

Le prix payé par les familles de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Parmi les 257 familles de St-Pée étudiées

39 familles ont eu chacune 2 appelés
parmi eux
13 sont Morts pour la France et 20 ont été insoumis

27 familles ont eu 3 appelés
4 sont morts pour la France et 24 ont été insoumis

6 familles ont eu 4 appelés
4 sont morts pour la France et 4 ont été insoumis

3 familles ont eu 5 appelés
4 sont morts pour la France et 6 ont été insoumis

Trois mois sombres pour les senpertars

Septembre 1914

date décès	Nom	Prénom	naissance	décès à	
15/09/1914	Eyheragaray	Michel	11/07/1887	Craonnelle	Mort au combat
17/09/1914	Halsouet	Hilaire	09/12/1893	Aulches (Aisne)	12° RI 2° bataillon 6° compagnie
20/09/1914	Carricaburu	Félix	05/09/1883	Craonnelle	249° RI (blessure par balle)
15/09/1914	Faget	Jean Bernardin Constant	06/10/1880	Ville sur Tourbe (Marne)	3° RI Coloniale
21/09/1914	Arancet	Jean (dit Ganich)	04/01/1878	Craonnelle	mort en permission
21/09/1914	Behasteguy	François	17/04/1883	Craonnelle	24° RI
21/09/1914	Fernadez	Jean Baptiste	04/03/1884	Albain St Nazaire (Pas de Calais)	Mort au combat
21/09/1914	Lapeyre	Laurent	13/09/1891	Oulches (Aisne)	Mort au combat
21/09/1914	Petit	Jean	01/01/1884	Craonnelle (Aisne)	Mort au combat
21/09/1914	Zubieta	Bernard	02/03/1884	Craonnelle	249° RI

Mai 1916

date décès	Nom	Prénom	naissance	décès à	
13/05/1916	Sansberro	Michel	24/07/1884	Fleury-devant Douaumont (Meuse)	249° RI
22/05/1916	Aniotz	Charles-Gabriel	14/11/1878	Rochy-Condé (Oise)	23° section du GO1 boulangerie de campagne de Rochy-Condé
23/05/1916	Casabon	Joseph Marie	08/07/1882	Fleury-devant-Douaumont (Meuse)	49° RI 8° compagnie (tué à l'ennemi)
23/05/1916	Cuburu	Paul	30/08/1894	Douaumont (Meuse)	Mort au combat
24/05/1916	Iharou	Jérôme	18/05/1882	Douaumont (Meuse)	49° RI
25/05/1916	Zubieta	François	01/04/1886	Fort de Souville	218° RI (éclat d'obus à la poitrine)
05/06/1916	Bétes	Victor	22/09/1882	Deuxnouds-Devant Beauzée (Meus	18° RI 2° compagnie de mitrailleuses (des suites de ses blessures de guerre)

Octobre 1918

date décès	Nom	Prénom	naissance	décès à	
04/10/1918	Sistiague	Théophile	07/02/1896	ferme Médéah (Marne)	19° compagnie du 34° RI (décoré de la Croix de Guerre)
10/10/1918	Dourisboure	Gracien François Dominiq	16/01/1896	Croix Gilles (Ardennes)	120° RI 7° compagnie (blessure par grenade)
12/10/1918	Estecorena	Jean-Baptiste	13/01/1893	Hôpital d'Auxerre (Yonne)	Suite maladie
29/10/1918	Darrigade	Félix	17/08/1881	hôpital complémentaire n° 15 de H	14° R d'artillerie
30/10/1918	Duhalde	Paul	20/01/1888	devant Saint Fergeux (Ardennes)	23° RI coloniale compagnie mitrailleuse (blessures de guerre)
31/10/1918	Arancet	Michel	16/02/1881		décédé au cours de sa permission
31/10/1918	Ustisbidia	Joseph	10/07/1878	Rambervillers (Vosges)	Suite maladie

Trois ecclésiastiques senpertar combattants.

La loi sur la suppression des exemptions rend les ecclésiastiques mobilisables comme tous les autres hommes. Trois Senpertar rentrent dans ce cadre, ce qui témoigne de la vitalité des vocations dans la commune.

Dans l'**article 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée,** est précisé par un décret du 23 novembre 1889 qui prévoit en son article 34 que, chaque année, jusqu'à l'âge de vingt-six ans, **le dispensé à titre ecclésiastique** doit justifier de la continuation de ses études par la production du certificat modèle K.

Pierre DORRATCAGUE né le 13 mai 1882

- engagé volontaire pour 3 ans le 13 novembre 1901
- lors de la mobilisation, il rejoint son corps la 18° section d'Infirmiers de Bordeaux le 7 août 1914 et sera libéré le 1° mars 1919.
- devient **vicaire** puis **curé de Béhobie**.
- **décédé à St-Pée le 4 janvier 1959.**

Jean LARREGAIN né le 6 janvier 1884 .

- fait ses études au collège Saint-Joseph d'Hasparren, puis à Ustaritz,
- entre au Grand Séminaire de Bayonne le 17 octobre 1907,
- puis au Séminaire des Missions étrangères le 17octobre 1907,
- est **ordonné prêtre le 8 mars 1913** et part le 14 mai pour la mission de Kweichow (Chine)
- **mobilisé,** il part immédiatement comme **sergent dans les troupes coloniales** stationnées à Tientsin.

- démobilisé, il se remet à l'étude du mandarin et s'initie aux méthodes d'apostolat en Mandchourie, en Corée et au Japon.

- de retour en Chine, il est chargé du district de Tsé-chou,

-Il est nommé le 13 juin 1939, **évêque d'Arycanda et vicaire apostolique du Yunnan**, sacré à Rome par Pie XII,

- Il meurt le 2 mai 1942 d'une paratyphoïde.

– **Il repose au cimetière des missionnaires à Pelongtan.**

Pour plus d'information : http://archives.mepasie.org/notices/notices-biographiques/larregain.

Emmanuel Léon Ambroise DARRICARRERE

né le 2 mars 1884 .

- est ajourné en 1905 et 1906 et **bon pour le service auxiliaire en 1907** pour faiblesse générale.

- rappelé à l'activité lors de la mobilisation, **il rejoint le 58° R d'artillerie** le 29 septembre 1914,

- il passe à la **18° section d'infirmiers** le 5 mars 1916 puis à la 6° section le 6 avril 1917, est définitivement considéré inapte aux armées en avril 1918, pour faiblesse générale et entérite chronique.

– il exercera son **sacerdoce à Mouguerre.**

Nous pourrions ajouter **Jean-Pierre Berruet** qui, bien que né le 24 août 1888 à Saint-Etienne-de-Baïgorry, était vicaire-instituteur dans la commune lors de la mobilisation. Incorporé le 6 mars 1915, c'est au sein de la 23° section d'infirmier de Troyes qu'il disparaît le 4 septembre 1916 victime d'une explosion dans le tunnel de Tavannes (Verdun).

Les métiers des mobilisables

Il est intéressant de comparer les métiers des mobilisables avec ceux de leurs parents. Sur le plan statistique ils témoignent du recul de l'agriculture au profit de nouveaux métiers :

– **chez les employés** qu'ils soient de banque, de commerce, domestiques, jardiniers ou valets de chambre, sont autant de métiers absents des professions de leurs parents.

– **chez les ouvriers et artisans** apparaissent de nouvelles professions comme : chauffeurs d'auto, mécaniciens dentiste ou d'auto, scieurs sur machine, cuisiniers ou maçons, alors que celles d'alpargatiers (fabricant d'espadrilles), facteurs boîtier ou tisserands disparaissent.

– **Dans les divers** apparaissent 4 étudiants (un en médecine et un à l'École centrale) mais aussi un architecte, un comptable et 3 ecclésiastiques.

Ce sont autant de signes d'une grande évolution. L'autarcie rurale cède du terrain face à l'émergence **de l'industrie et du tourisme.**

En comparant les métiers des mobilisables et ceux des morts au combat (les agriculteurs représentent respectivement 58% et 68%), il apparaît comme évident que le monde paysan est celui qui a payé le plus lourd tribut dans cette guerre alors que les fonctionnaires semblent avoir davantage échappés à l'hécatombe.

Les métiers des mobilisables

7	agriculteurs	7	chauffeurs d'auto
18	cultivateurs	1	mécanicien d'autos
1	cultivateur charretier	2	camionneurs
1	domestique agricole	1	cocher
63	laboureurs	**11**	**transport**
1	courtier en bestiaux	1	préposé
1	propriétaire cultivateur	3	préposés des douanes
1	maçon agricole	1	retraité des douannes
93	**agriculture**	**5**	**administration**
1	Notaire	4	cantonniers
1	architecte	**4**	**municipalité**
3	écclésiastiques	1	Argentier plongeur
1	Comptable	2	menuisiers
3	étudiants	3	menuisiers charpentier
1	malade incurable	1	charpentier
1	surnuméraire des PTT	1	peintre en bâtiment
1	mécanicien dentiste	1	plâtrier
12	**Divers**	1	ouvrier carrier
3	bouchers	1	scieur sur machine
1	boucher charcutier	4	forgerons
4	boulangers	3	maçons
2	cuisiniers	1	maréchal ferrant
4	employés de commerce	2	meuniers
2	garçons de cagé	**29**	**artisanat**
1	garçon de magasin	2	valets de chambre
1	plongeur	2	domestiques
1	Négociant en tissus	1	employé de banque
1	commis quincaillier	1	employé de bureau
1	négociant	1	employé d'octroi
1	papetier libraire	9	manœuvres
22	**Commerce**	4	journaliers
		20	**salariat**

Répartition des métiers des parents des mobilisables

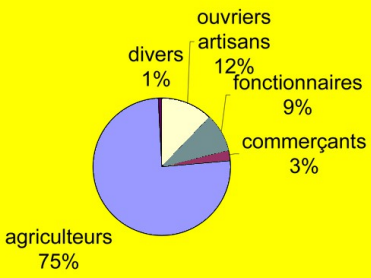

les professions des mobilisables senpertar

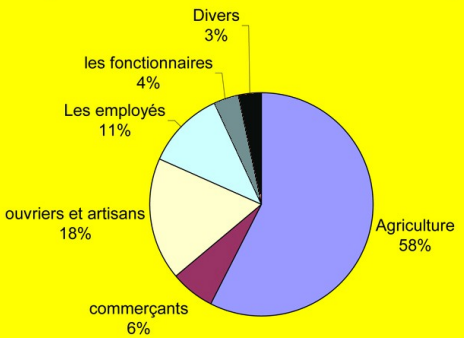

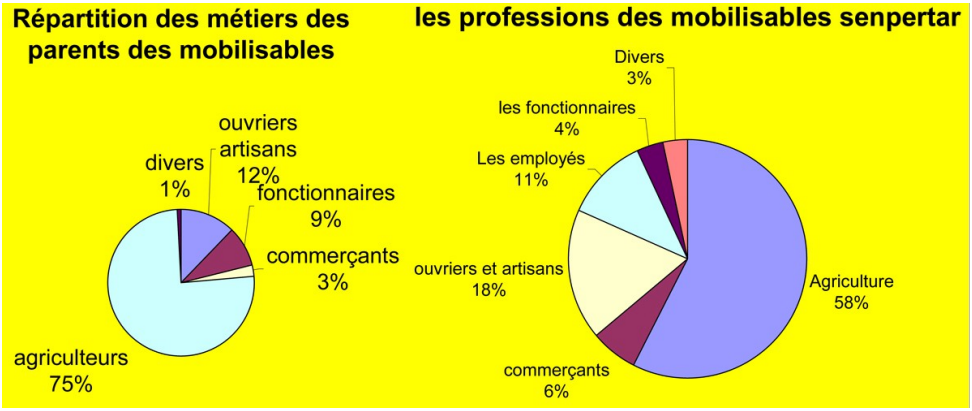

Les Senpertar et l'immigration.

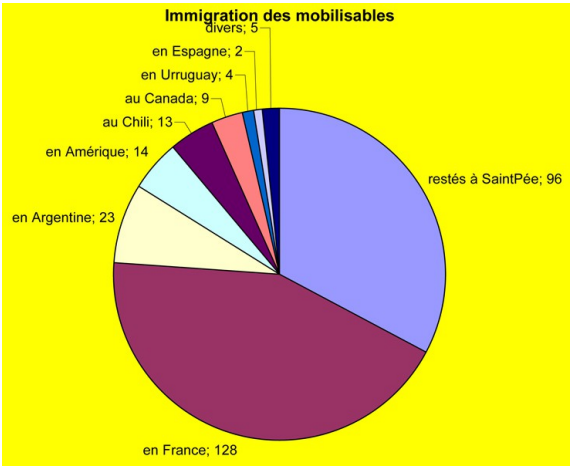

Un autre effet de la transformation de la société rurale Senpere se trouve dans le départ de nombreux Senpertar de leur commune.

Le registre du recrutement militaire du département permet d'en constater l'ampleur.

Sur les 294 étudiés, on constate que 32,6% n'ont poursuivi leurs activités sur Saint-Pée, 43,5% se sont installés dans diverses régions de France et 23,9% sont partis à l'étranger, pour la plus grande partie dans les Amériques.

Qui étaient les insoumis ?

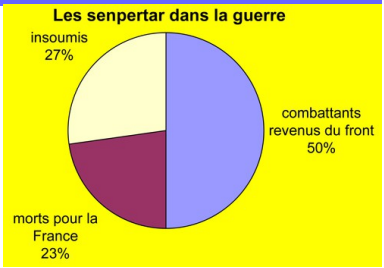

Les insoumis représentent plus du quart des mobilisables de notre commune. Ce taux important par rapport au reste de la France trouve sans doute ses origines dans le fait que St-Pée est une commune frontalière avec de nombreux Senpertar ayant des activités de part et d'autre de la

frontière. Il est nécessaire de souligner aussi qu'ils étaient déjà nombreux à s'être expatriés avant la déclaration de guerre.

Rappelons par ailleurs que la loi rendant le service militaire obligatoire pour tous est récente. Le graphique ci-dessous montre que les insoumis l'étaient déjà avant la guerre et que celle-ci n'a fait que cumuler leur nombre. Les ambassades et consulats ne mobiliseront que plusieurs mois après le début des combats et ne trouveront pas toujours l'adresse des immigrés.

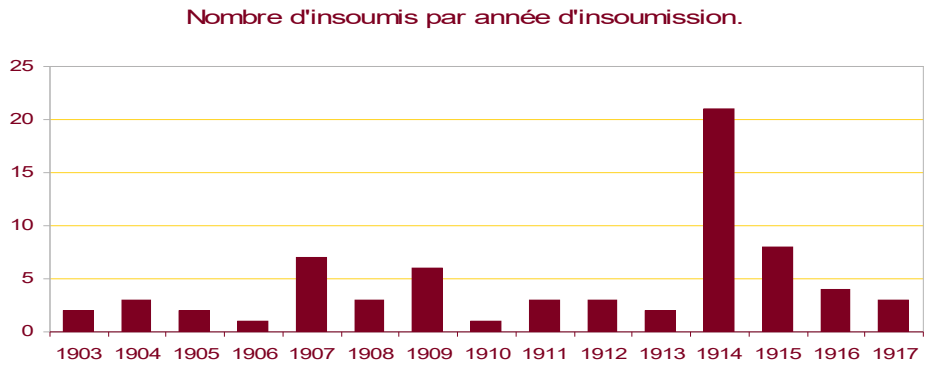

Aujourd'hui il peut être établi que parmi ces insoumis :

2 étaient engagés dans le corps expéditionnaire canadien
1 avait répudié sa nationalité française
12 n'ont jamais été retrouvés.

Le tableau ci-dessous montre que la guerre n'a pas particulièrement fait évoluer l'insoumission.

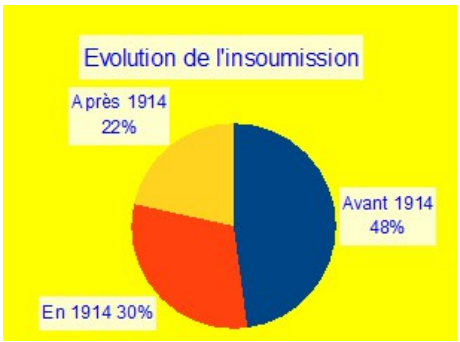

Jean Pegneguy né le 9 avril 1894 fait parti des insoumis lors de la mobilisation. Le 16 juin 1916, il rejoint pourtant le 162° RI. Il est condamné à 3 mois de prison.
Il sera tué à l'ennemi le 5 octobre 1916 à Sailly- Saillisel (Somme) et son nom sera gravé sur le monument aux morts de St-Pée.

Quelques exemples d'insoumis et déserteur

Ignacio LA..., né le 8 août 1887 est incorporé le 17 octobre 1908. De 1908 à 1910 il participe à la campagne de Tunisie. Son service terminé, il part à Vancouver. Lorsque la guerre éclate, il est déclaré insoumis. Il s'**engage dans les forces expéditionnaires de l'armée canadienne** dont il a été libéré le 26 décembre 1918. Il sera rayé du rôle des insoumissions le 14 avril 1926. Son service canadien lui sera compté comme équivalent. Il se retire à Sare.

Charles ZA..., né le 4 novembre 1887, il est incorporé le 7 octobre 1908. Mobilisé le 4 février 1915 dans le 147° RI, il passe dans les services auxiliaires le 5 août 1915, pour contusion grave de la cataracte et il est proposé pour une pension. Il entre à l'hôpital de St Gervais à Bordeaux le 1° mai 1916. Mais le 23 mai 1917, ne rentrant pas de convalescence, il est déclaré déserteur. Retrouvé le 23 juillet 1919, il est condamné à 1 an de prison pour désertion à l'étranger en temps de guerre avec circonstances atténuantes. Il recevra une pension permanente pour troubles de la vision et troubles pulmonaires le 11 mars 1930.

Bernard VA..., né le15 août 1892, il est incorporé le 9 octobre 1913. Il accomplit son service lors de la mobilisation mais ne répond pas à l'appel du 25 juillet 1915. Il est déclaré déserteur le 31 juillet 1915. Il rentre volontairement le 29 septembre 1919. Ramené au corps, il est condamné à 10 ans de travaux publics.

La réalisation de ce Buruxkak a nécessité la collecte d'un grand nombre de documents : actes de naissance, de mariage de décès, relevé individuel des états militaires des soldats mobilisables, compte-rendus des délibérations des conseils municipaux, etc.... Tous ces documents ont été numérisés et peuvent être consultés au local de Culture et Patrimoine Senpere. Les documents personnels intéressant les familles de Senpertar peuvent être demandés à André Lesca (andre.lesca@orange.fr).

Ce Buruxkak repose exclusivement sur des documents administratifs, il serait intéressant que les familles de Saint-Pée qui ont encore des documents et anecdotes sur ceux de leurs familles qui ont vécu ces moments, nous les fassent partager pour enrichir et conserver la mémoire de la commune.

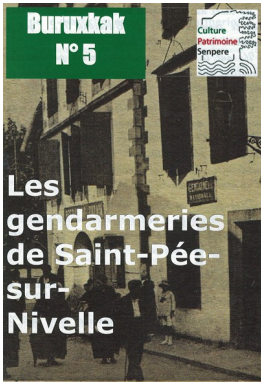

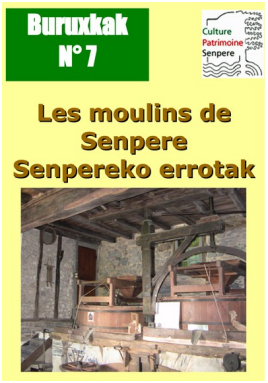

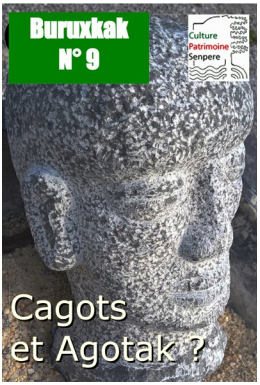

CULTURE et PATRIMOINE SENPERE

Pour nous écrire : *j.sauvaire@orange.fr*

pour retrouver les précédents BURUXKAK notre site Internet :

http://cultureetpatrimoinesenpere.fr/

Reketenia – Ibarron – 64310 Saint-Pée-sur-Nivelle